

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 20 JUIN 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, VENDREDI 20 JUIN A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. LENFANT, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme POSTRZECH, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Absents excusés</u>	Mme BLANCHARD M. THORETON donne pouvoir à M. DEGOULET Mme LIEBLE donne pouvoir à M. VIVIER Mme RACAPE donne pouvoir M. LENFANT
<u>Secrétaire de séance</u>	M. DESPRES

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mai 2014
Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Désignation des membres du CCAS
- Transport des élèves vers la piscine de la Suze sur Sarthe
- Désignation des responsables en charge de l'appel d'offres restauration scolaire

1. Élections sénatoriales : élection des délégués et suppléants pour la commune
2. Modifications des statuts de la Communauté de Communes
3. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
4. Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
5. Recrutement d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe
6. Remplacement de l'agent technique
7. Sécurisation de la circulation dans le centre-bourg
8. Diagnostic de performance énergétique des bâtiments communaux
9. Mise aux normes de l'électricité de la Salle des Fêtes
10. Achat d'un nettoyeur-vapeur
11. Équipement du stade de foot

Questions diverses

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2014

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte-rendu du 12 mai 2014.

1. ELECTIONS SENATORIALES : ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LA COMMUNE

Délibération n° 2006201401

Mise en place du bureau électoral

Monsieur Michel PAVARD, Maire a ouvert la séance.

Madame Valérie HERVE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM Marcel LENFANT, Roland BLANCHET, Bertrand VIVIER et Armand LEFEUVRE.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le Conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Résultats du second tour de scrutin de l'élection des délégués

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 14
- e. Majorité absolue..... 8

<i>INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS</i> (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	<i>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</i>	
	En chiffres	En toutes lettres
Sandrine POSTRZECH	14	quatorze
Michel PAVARD	14	quatorze
Miguel DEGOULET	14	quatorze

Refus des délégués

Le Maire a constaté le refus de zéro délégués après la proclamation de leur élection.

Élection des suppléants**Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 14
- e. Majorité absolue 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Paola MOREAU-TONNELIER	14	quatorze
Armand LEFEUVRE	14	quatorze
Bertrand VIVIER	14	quatorze

Refus des suppléants

Le Maire a constaté le refus de zéro suppléants après la proclamation de leur élection.

Le procès-verbal détaillé, dressé et clos le 20 juin 2014, à 20 heures 55 minutes, en triple exemplaires a été, après lecture, signé par Monsieur le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire. Un exemplaire est conservé à la Mairie, un a été envoyé à la Préfecture et un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Les 3 délégués titulaires qui éliront les sénateurs le 28 septembre 2014 élus par le Conseil municipal sont donc Mme Sandrine POSTRZECH, M. Michel PAVARD et M. Miguel DEGOULET

Les trois délégués suppléants élus par le Conseil municipal sont Mme Paola MOREAU-TONNELIER, M. Armand LEFEUVRE et M. Bertrand VIVIER.

2. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**Délibération n° 2006201402**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 26 mai 2014 portant modification de ses statuts :

- Article 6 : Composition du bureau

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du contenu de la délibération sus-mentionnée, le Conseil municipal décide à 14 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté du Val de Sarthe pour l'article 6,

- d'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour l'article 6,
- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

3. CREATION D UN POSTE D ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

Délibération n° 2006201403

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une création de poste par avancement de grade présenté par le Centre de Gestion.

Madame HERVE peut être nommée par l'autorité territoriale, au 1^{er} juillet 2014, adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Il est donc demandé au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2014 et de fermer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe que Madame HERVE occupait.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. CREATION D UN POSTE D ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE

Délibération n° 2006201404

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une création de poste par avancement de grade présenté par le Centre de Gestion.

Madame BLIN peut être nommée par l'autorité territoriale, au 1^{er} juillet 2014, adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Il est donc demandé au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2014 et de fermer le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe que Madame BLIN occupait.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. RECRUTEMENT D UN ADJOINT D ANIMATION 2EME CLASSE

Délibération n° 2006201405

Afin de répondre aux normes d'encadrement des enfants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée, il est nécessaire de recruter pour une durée de 5h hebdomadaires un adjoint technique d'animation de 2^{ème} classe.

M. Pavard et M. Degoulet ont rencontré Madame Gwladys Ménagé, qui a effectué un stage de 17 semaines à l'école de Chemiré-le-Gaudin dans le cadre de la préparation d'un CAP petite enfance cette année. Elle a été recrutée à l'échelon 5.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. REMPLACEMENT DE L'ADJOINT TECHNIQUE

M. Pavard informe le Conseil municipal du départ à la retraite de M. Joël Pasquier, agent technique. Il a engagé, avec M. LENFANT, les démarches nécessaires pour recruter un nouvel agent.

6 a DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Délibération n° 2006201406a

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de procéder à l'élection de 4 délégués membres du Conseil municipal en dehors de Monsieur le Maire ainsi que 4 personnes extérieures au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).

Une liste est présentée :

Président : Michel PAVARD

Sont proposées :

Membres du Conseil municipal :
Sylvia PROVOTS
Marcel LENFANT
Isabelle LANGLAIS
Paola MOREAU-TONNELIER

Membres hors conseil municipal :
Caroline PREMARTIN
Jean-Paul SUBERBIE
Marcelle LACROIX
Alain COSME

Les personnes ci dessus sont donc nommées.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 b TRANSPORT DES ELEVES VERS LA PISCINE

Délibération n° 200620146b

La commune de Chemiré le Gaudin souhaite faire partie du groupement de commande dont la commune de La Suze sur Sarthe sera le coordonnateur. Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention. Monsieur Mickaël DESPRES a été désigné comme titulaire pour représenter la commune de Chemiré le Gaudin à la commission d'Appel d'Offres pour le choix du transporteur et Monsieur Miguel DEGOULET sera son suppléant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

6 c DESIGNATION DES RESPONSABLES EN CHARGE DE L APPEL D OFFRES RESTAURATION SCOLAIRE

Délibération n° 200620146c

La commission appel d'offres doit se réunir pour effectuer l'appel d'offres « prestation de service livraison des repas pour l'école ».

Madame Amandine LIEBLE est désignée en plus de la commission appel d'offres.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

7. SECURISATION DE LA CIRCULATION DANS LE CENTRE BOURG

Une réflexion sur la sécurisation du centre-bourg va être menée par la commission « Voirie ». Elle se réunit le samedi 21 juin à 14h30 pour faire un premier état des lieux.

8. DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Au vu des premières factures d'énergie, la commune va se rapprocher du Pays Vallée de la Sarthe, compétent en la matière, pour procéder à un diagnostic de performance énergétique (DPE) des différents bâtiments communaux : école, salle des fêtes, mairie.

M. LENFANT va engager les démarches.

9. MISE AUX NORMES DE L ELECTRICITE DE LA SALLE DES FETES

Délibération n° 2006201409

M. LENFANT présente les différents devis reçus pour la mise aux normes de l'électricité de la Salle des Fêtes et rend compte des échanges qu'il a pu avoir avec les entreprises. C'est l'entreprise 2ME qui est la mieux-disante avec 2 055 euros HT.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

10. ACHAT D UN NETTOYEUR VAPEUR

Délibération n° 2006201410

L'achat d'un nettoyeur-vapeur serait très utile dans le cadre de l'entretien de la cantine. Il pourrait également être utilisé pour la salle des fêtes. M. LENFANT a retenu plusieurs modèles qu'il présente. Un nettoyeur-vapeur Karcher à 274 euros TTC est retenu.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

11. EQUIPEMENT DU STADE DE FOOT

Délibération n° 2006201411

M. PAVARD donne lecture du compte-rendu de la visite de la Ligue du Maine du Maine effectuée le jeudi 12 juin 2014. Les problèmes relevés sont les suivants :

- Dimensions du terrain à adapter,
- Buts considérés comme dangereux, modèle actuel interdit par le Ministère des Sports. Hauteur non-conforme,
- main courante à obstruer tout autour du terrain,
- ajout d'une pomme de douche, de deux lavabos avec miroirs,
- nécessité de séparer les sanitaires joueurs, arbitres et public pour des raisons de sécurité (Ministère des Sports).

Face à une demande à laquelle la commune ne peut pas répondre pour des raisons financières, M. Le Maire propose au Conseil municipal le remplacement des buts, utilisés par ailleurs par les enfants pour l'école et la Communauté de communes. Les autres demandes de la Ligue ne peuvent être satisfaites actuellement.

Le Conseil va solliciter une subvention auprès de la Ligue de Foot du Maine.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- 14 juillet : M. DEGOULET rappelle au Conseil municipal quelques éléments d'organisation :
- dimanche 13 juillet à 9h30 : montage des barnums
- lundi 14 juillet à 10h : installation des tables, des bancs et des barbecues
- mardi 15 juillet à 10h : démontage

Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 20 juin 2014 :

- *Délibération n° 2006201401 : élections sénatoriales : élection des délégués et suppléants pour la commune*
- *Délibération n° 2006201402 : modifications des statuts de la Communauté de Communes*
- *Délibération n° 2006201403 : création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe*
- *Délibération n° 2006201404 : création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe*
- *Délibération n° 2006201405 : recrutement d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe*
- *Délibération n° 2006201406a : désignation des membres du CCAS*
- *Délibération n° 200620146b : transport des élèves vers la piscine*
- *Délibération n° 200620146c : désignation des responsables en charge de l'appel d'offres restauration scolaire*

- Délibération n° 2006201409 : mise aux normes de l'électricité de la salle des fêtes

- Délibération n° 2006201410 : achat d'un nettoyeur vapeur

- Délibération n° 2006201411 : équipement du stade de foot

La séance est levée à 22 h 40.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 20 juin 2014 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS
ABSENTE			
M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Sandrine POSTRZECH
	ABSENTE		
Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER	
ABSENTE	ABSENT		